# DURÉE

21 heures (3 jours).

#### **DATE**

Du 21 octobre 2008 au 23 octobre 2008.

### LIEU

Maison Départementale du Sport 1 avenue de Châteaudun BP 50050 41913 BLOIS Cedex 9



### COUT

180€: Personnes ne disposant pas de prise en charge financière.

400€ : Personnes prises en charge financièrement, travailleur indépendant, entreprise, salarié ou demandeur d'emploi pouvant bénéficier d'une prise en charge.

Restauration : 10 € par repas complet du midi. Repas mercredi + jeudi = 20 euros.

Hébergement à la charge des stagiaires.

N.B : Le CDH 41 se réserve le droit d'annuler la formation en fonction du nombre d'inscrits à la session.

# **INSCRIPTION / CONTACT:**

Laurent TASSIN
AGENT DE DÉVELOPPEMENT
02.54.42.95.62
cdh41@hotmail.fr



VOUS ETES BEES OU BF ET VOUS SOUHAITEZ ACQUERIR DES CONNAISSANCES SUR L'HANDISPORT ?

Le Comité Départemental Handisport de Loir-et-Cher vous propose le :

# Certificat de Qualification

# Handisport

# **Module A**





# Le Comité Départemental Handisport de Loir-et-Cher (CDH 41) propose le module A de la formation au CQH.

### **PUBLIC**

Le certificat de qualification handisport (CQH) est une formation complémentaire proposée aux cadres du « mouvement sportif valide »<sup>(1)</sup> désirant s'ouvrir dans leur pratique aux personnes déficientes motrices et sensorielles.

(1) BEES, 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> degré ou diplôme fédéral unidisciplinaire au moins équivalent en terme de prérogatives d'encadrement et d'enseignement.

Le CQH représente un gage de compétence et donc de qualité de l'encadrement pour le public handicapé.

# **DÉROULEMENT**

Le CQH est composé de deux modules.

- Module A: théorique, il permet d'aborder les différents handicaps sous un angle médical, d'acquérir des connaissances relatives à l'environnement des personnes ayant un handicap moteur ou visuel et d'aborder le mouvement handisport.
- Module B: pratique et pédagogique dans la spécialité sportive du candidat, il permet de développer les compétences spécifiques relatives aux publics concernés, au matériel adapté et aux conséquences inhérentes du handicap sur la pratique sportive.

A noter : le module A n'ouvre à aucune prérogative supplémentaire, il permet simplement l'accès au module B. C'est la validation du module A et B qui permet la délivrance du Certificat de Qualification Handisport.

## **OBJECTIFS**

Acquérir les connaissances relatives au milieu environnant des personnes ayant une déficience motrice ou visuelle, au mouvement handisport et aux définitions des différentes pathologies rencontrées à la FFH et à leurs conséquences sur le plan sportif.

# PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

#### Du 21 au 23 octobre 2008

| Mardi 21            | Thème   |
|---------------------|---|
| 14h00<br>à<br>17h30 | Accueil et rappel des objectifs et programme de la formation.<br>Définitions du handicap (physiologique, sociale, sportive).<br>Echanges.   |
| 18h00<br>à<br>20h00 | Sensibilisation - pratique basket fauteuil.   |
| Mercredi 22         | Thème   |
| 9h00<br>à<br>12h30  | Itinéraire du pratiquant. Freins et facteurs de développement à la pratique. Cadre législatif. Mouvement fédéral handisport (vidéo, fonctionnement et public).  |
| 14h00<br>à<br>18h30 | Aspects physio neurologiques.  Evolution de la société sur la notion de handicap : accessibilité et aménagement de l'environnement, transports, notion d'intégration.   |
| Jeudi 23            | Thème   |
| 9h00<br>à<br>12h30  | Les différentes pathologies, complications, contre-indications, précautions. Echanges.  |
| 14h00<br>à<br>18h30 | Aspects psychologiques de la personne handicapée : bienfaits de la pratique physique ou sportive, le rôle de l'éducateur, le projet individuel, vidéos.  La création d'une section handisport dans un club valide Les partenaires : FFH, CNDS, CREPS, DDJS Bilan de la formation et questions diverses. |





